

GRUPE D'EXPERTS DE LA FACILITATION (FALP)

(Troisième réunion, Montréal, 12 – 16 février 2001)

Point 3 de

l'ordre du jour: Révision générale de l'Annexe 9 — Chapitres 2 et 3

Point 4 de

l'ordre du jour: Questions diverses

POURSUITE DES TRAVAUX SUR LES NORMES ET PRATIQUES RECOMMANDÉES CONCERNANT LA FACILITATION DES PASSAGERS

(Note présentée par la Secrétaire)

1. Les membres du Groupe d'experts se souviendront que lors de la deuxième réunion, la Secrétaire avait présenté une analyse de l'évolution des objectifs et de la stratégie de facilitation due aux progrès technologiques des 25 dernières années (FALP/2-WP/6). Bien que cette analyse ait été présentée dans le contexte des débats du Groupe sur la modernisation de la facilitation du fret aérien, beaucoup des concepts dont il y était question pourraient s'appliquer également à l'évolution de la facilitation des passagers. En particulier, l'utilisation des ordinateurs et de la technologie de l'information dans les procédures d'inspection, la gestion de l'inspection sur la base de l'évaluation des risques, et l'existence de moyens de communication mondiaux sont autant de facteurs à prendre en compte.

2. Sur la base de cette analyse, les objectifs et stratégies ci-après sont proposés comme fondement d'une mise à jour des dispositions de l'Annexe 9 concernant la facilitation des passagers.

- a) **Objectif:** Répondre aux objectifs concernant le délai maximal nécessaire pour les contrôles d'entrée et de sortie.

- Stratégies*
- Utiliser l'analyse des risques pour cibler les passagers à haut risque en vue d'une vérification intensive.
 - Recevoir et traiter les renseignements sur les passagers transmis à l'avance par des moyens électroniques.
 - Créer des systèmes de technologie de l'information pour remplacer les procédures manuelles de collecte de données.
 - Coordonner les procédures d'inspection des autorités douanières et d'immigration.

- b) **Objectif:** Réaliser l'interopérabilité mondiale entre les systèmes d'inspection des États.

Stratégies – Normaliser les exigences en matière d'information et les formats des documents exigés pour les contrôles.
– Promouvoir les communications entre les systèmes de contrôle des États.

- c) **Objectif:** Accroître le niveau de confiance accordée à la sûreté des documents de voyage et aux procédures d'inspection.

Stratégies – Promouvoir l'émission de documents de voyage lisibles à la machine et le déploiement de matériel et de systèmes de lecture pour vérifier l'authenticité de ces documents et confirmer l'identité du porteur.
– Appuyer les initiatives visant à améliorer les procédures d'inspection en vue d'une meilleure sûreté et d'une meilleure efficacité.
– Appuyer les mesures établies par les pouvoirs publics pour décourager la migration illégale, en ce qui concerne aussi bien le trafic d'origine que le trafic de transit.

3. Après avoir examiné les SARP de l'Annexe 9 (y compris les révisions proposées dans les notes FALP/3-WP/5 et 6) en tenant compte de ces objectifs et de ces stratégies, le Secrétariat a relevé une série de lacunes qui pourraient être comblées par de nouvelles SARP ou de nouveaux éléments indicatifs.

4. Il est recommandé d'adopter de nouvelles pratiques recommandées portant:

- a) sur l'utilisation de dispositifs de lecture machine et d'autres technologies pour vérifier les passeports et autres documents de voyage aux aéroports (adoptée comme recommandation de type B par FAL/11);
- b) sur la collecte d'un ensemble normalisé d'éléments de données lorsque l'État exige l'enregistrement des arrivées et des départs (voir FAL/3-WP/11).

5. En outre, l'expertise de conseillers en immigration est nécessaire dans les travaux futurs pour arriver à un consensus sur des questions comme les suivantes:

- a) rôle du «contrôle des passeports» à la sortie pour décourager la migration illégale et l'utilisation de documents de voyage frauduleux;
- b) concept de la gestion des risques dans la mesure où il peut s'appliquer aux procédures d'immigration;
- c) concept de l'acceptation avant l'arrivée (applicable aux systèmes automatisés d'autocontrôle en cours d'élaboration);
- d) communications plus poussées entre les États sur les questions d'immigration, en particulier pour la solution des problèmes liés aux personnes non admissibles;
- e) services accessibles pour l'émission des visas de transit nécessaires.

6. **SUITE À DONNER PAR LE GROUPE D’EXPERTS**

6.1 Le Groupe est invité à examiner les recommandations et questions ci-dessus et à faire part de ses vues au Secrétariat.

6.2 Les membres du Groupe sont également invités à suggérer toute autre question pouvant être ajoutée à la liste ci-dessus.

– FIN –